

Jeudi 3 Mai 2018

Le solaire à Brest métropole, une énergie fiable et durable

Brest métropole a adopté son plan climat énergie dès 2012. Ce document définit les actions sur lesquelles la collectivité s'engage à intervenir pour lutter contre le changement climatique. Le développement des énergies renouvelables occupe une place de premier ordre dans cette stratégie. Au regard de nos conditions climatiques, il existe une source d'énergie pérenne à laquelle on ne pense pas spontanément et qui pourtant fonctionne très bien sur notre pointe bretonne : le soleil !

L'énergie solaire dans la région brestoise, c'est possible et ça marche



Deux technologies sont proposées : le solaire thermique pour la production d'eau chaude ou le photovoltaïque pour la production d'électricité.

Pour encourager le recours à cette ressource, Brest métropole a mis au point en 2016 un outil numérique nommé « cadastre solaire », une première en France. Ce cadastre, disponible sur le site Brest.fr est accessible à tous et permet de définir précisément l'opportunité d'investir dans cette énergie.

En un clic, il est ainsi possible de visualiser le potentiel solaire de sa toiture selon de nombreux paramètres (orientation, inclinaison, ombres portées, etc.).

En parallèle, il était également important de sécuriser les projets d'investissement dans le solaire, car le secteur des énergies renouvelables peut parfois susciter l'usage de pratiques peu scrupuleuses de la part d'entités malhonnêtes.

Une démarche simple pour les particuliers

Brest métropole, en partenariat avec les communes de la métropole, s'engage à accompagner les projets des particuliers en toute sérénité avec TINERGIE, le seul dispositif local sécurisé, public et indépendant qui garantit :

- la mise en relation avec des professionnels partenaires locaux référencés,
- l'aide technique du projet et les demandes d'aides financières,
- la vérification des travaux finis effectuée par un expert,
- la possibilité de rejoindre une demande de devis groupés pour réduire les coûts.

Les installations solaires pour l'eau chaude peuvent bénéficier d'une aide de 500€ à 800€ sous conditions de performance énergétique globale de la maison.

Pour le solaire photovoltaïque, l'électricité est revendue selon un tarif d'achat garanti par l'Etat.

Des réunions d'information sont programmées dans les communes de la métropole du 14 mai au 12 juin. Elles seront suivies par des réunions d'informations dans les quartiers de Brest.

Tertiaire, professionnels, artisans, copropriétés : tous concernés !

Le solaire thermique pour la production d'eau chaude :

Certains bâtiments se prêtent bien à la production d'eau chaude sanitaire par le solaire thermique (habitat, hôtellerie, établissements de santé ou Ehpad). Cette technologie fiable et durable permet de produire et stocker sa propre énergie : l'usage différé de la chaleur peut aller jusqu'à 3 à 4 jours. C'est un investissement rentable permettant entre 30% et 50% d'autonomie pour le poste eau chaude sanitaire et qui permet des économies importantes. L'ADEME peut contribuer au financement de l'installation.

Le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité :

Tous les projets de rénovation de toitures et les nouvelles constructions présentent une opportunité pour mettre en place du solaire. Deux modes de valorisation existent :

- vendre la totalité de l'énergie en l'injectant sur le réseau public
- auto-consommer dans son bâtiment, en totalité ou partiellement

Pour vous accompagner :

Energ'ence, l'agence locale de l'énergie et du climat, missionnée par Brest métropole dans le cadre de ce dispositif public, sécurisé et indépendant, peut réaliser une étude d'opportunité solaire sur les opérations.

Vous ne consommez pas beaucoup et ne souhaitez pas investir dans le solaire ? pensez à la mise à disposition de sa toiture !

Sotraval, opérateur local dans le domaine des énergies renouvelables, propose une solution « clé en main » incluant la coordination globale du projet sur toute sa durée : conception, construction et exploitation.

